

Séance du 28 novembre 1968

Citer ce document / Cite this document :

Séance du 28 novembre 1968. In: Bulletin de la Société préhistorique française. Comptes rendus des séances mensuelles, tome 65, n°8, 1968. pp. 193-202;

https://www.persee.fr/doc/bspf_0249-7638_1968_num_65_8_9015

Fichier pdf généré le 17/06/2022

Bulletin de la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

reconnue d'utilité publique (décret du 28-7-1910)

Siège Social : 16, rue Saint-Martin, Paris

C. C. P. Paris 406-44

Comptes rendus des séances mensuelles

TOME LXV

ANNÉE 1968

N° 8 - NOVEMBRE

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1968

- A 15 heures 30, à la Salle des Conférences de l'Institut de Paléontologie Humaine.
- Présidence de M. GROSJEAN, Président.
- 80 membres étaient présents.
- Procès-verbal de la précédente séance adopté.

V I E D E L A S O C I É T É

Enquête S. P. F.

La suite des résultats de l'enquête S.P.F., c'est-à-dire :

II. — Critiques et suggestions sur l'administration, les réglementations et les structures de la recherche pré- et protohistorique en France ;

III. — Sur l'enseignement et les débouchés ;

IV. — Sur les autres sociétés savantes ;

sera publiée, condensée, dans le C.R.S.M., n° 9, de décembre 1968.

Note importante

Une permanence fonctionnera au siège social de la Société, 16, rue Saint-Martin, Paris (4°), les 2° et 4° jeudis du mois, de 10 à 12 heures.

MEMBRES NOUVEAUX

- M. SOURZAT Pierre, Payrignac, par Gourdon - 46 [*MM. Lorblanchet-Clottes*].
- M. BONNET Gérard, 11, rue des Anémones, 51 - Tinquieux [*MM. Chertier-Bastien*].
- M. BEAUJARD Philippe, 89, rue du Fg-St-Denis, Paris-10° [*MM. Delporte-Bailloud*].
- Mlle LAOT Marie-Thérèse, rue de l'Hôtel-de-Ville, 51 - Vertus [*MM. Chertier-Bastien*].
- M. VAREILHAC Christian, 8, passage Dareau, Paris-14° [*MM. Grosjean-Leroi Pierre*].
- M. CAVARD Pierre, 7, rue de Tourville, 78 - St-Germain-en-Laye [*MM. Delporte-Bailloud*].
- M. LAGASQUIE Jean-Pierre, Collège, 46 - Castelnau-Montratier [*MM. Lorblanchet-Clottes*].
- M. CAILLABET Pierre, 6, rue A.-de-Musset, 92 - Fontenay-aux-Roses [*MM. Lhote-Rousseau*].
- M. GAILLARD Bernard, 1, avenue Jean-Moulin, 33 - Gazinet [*MM. Débénath-D^r Verger Pratoucy*].
- M. GABLIN Emile, Domaine de Maurepas, 36 - Liniez [*MM. Delporte-Gratier*].
- M. DE JOUX Pascal, 11, av. du Général-Leclerc, 36 - Levroux [*MM. Delporte-Gratier*].
- M. LECONTE Gérard, 20 bis, rue de Sauve, 30 - Nîmes [*MM. Grosjean-Bailloud*].
- M. LE BARON André, 9, rue Albert-I^{er}, 56 - Vannes [*MM. Delporte-Bailloud*].
- M. TEXIER A., 32, rue du Général-Sarrail, 17 - Saintes [*MM. Virmont-Rouvreau*].
- SOCIÉTÉ D'ETUDES SCIENTIFIQUES DE SÈTE, Mairie de Sète, 34 - Sète [*MM. J.-C.-M. Richard-G.-B. Arnal*].
- CLUB ARCHÉOLOGIQUE DES ACANTHES, 34 - Villeneuve-les-Maguelone [*MM. Gasco-Jean Jean*].

NÉCROLOGIE

Nous avons eu la douleur de perdre, le 23 novembre 1968, notre collègue le Docteur André Cheynier, membre du Conseil et ancien Président de notre société. Une notice particulière sera consacrée dans ce bulletin à l'œuvre du D^r Cheynier. Nous prions ses enfants, petits-enfants et sa famille d'accepter l'expression de nos très vives condoléances.

Nous avons également appris le décès récent de notre collègue Jean Angelier, pharmacien à Milly-la-Forêt. A sa veuve et à ses enfants, nous adressons l'expression émue de notre sympathie.

PRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS

R. GROSJEAN : *Nouvelles statues-stèles découvertes en Corse, septembre-octobre 1968.*

1) *Dans l'alignement double I Stantare, sur le plateau de Cauria (Sartène).* Les travaux de l'automne 1968 faisaient suite à ceux de 1963-1964 (1) où, déjà, trois statues-stèles — Cauria I, II et IV — avaient été recensées, étudiées et relevées. Cette année, notre programme consistait, d'une part, à relever exclusivement les monolithes couchés dont la position primitive nous était rigoureusement certaine (pierres de calage, pied brisé) ; c'est au cours de ces travaux que trois d'entre eux, couchés sur la face ventrale dans l'alignement ouest, se révélèrent être de nouvelles statues : Cauria V, VI et VII (fig. 1). D'autre part, à sonder toute la surface sur laquelle s'alignaient les monolithes et qui n'avait pas été faite auparavant ; plusieurs étaient entièrement enterrés et, comme nous avions trouvé Cauria II en 1964, l'un d'entre eux est devenu la statue-stèle Cauria VIII brisée en trois tronçons et dont la partie supérieure (fig. 2) a été transportée pour préservation au Dépôt départemental de documentation préhistorique de Sartène.

Les quatre nouvelles statues-stèles de Cauria, dont la hauteur, entières, varie entre 2,17 m et 2,95 m, portent chacune en bas-relief uniquement une épée verticale à pommeau « en béquille » et soutenue par un baudrier scapulaire, tandis que rien n'est apparent sur la face dorsale. Par les observations faites sur ces statues-stèles et parmi les rares objets mobiliers recueillis au cours des travaux, deux certitudes ont été acquises : d'abord, celle de pratiques de magie ou d'envoûtement sur au moins une statue, Cauria V, concrétisées par la présence de dizaines de trous régulièrement forés dans le granite particulièrement dur de la statue, sur la surface environnant la pointe de l'épée. Ensuite, par la récolte, au pied d'un monolithe brisé, mais encore planté près de la statue Cauria VII, d'un godet à peinture en pierre encore imprégné d'un colorant rouge brun qui, avant même l'analyse, apparaît avoir été à base d'hématite. Cette pièce importante, s'ajoutant aux nombreuses hématites polies (pour en recueillir la poudre) que nous rencontrons souvent, s'ajoutant aux colorations rouge encore observables sur quelques statues corses (en particulier sur Filitosa XIII et sur Cauria IV), fait qu'on peut être maintenant tout à fait convaincu que les visages et sans doute d'autres attributs étaient peints sur les statues corses où ceux-ci ne sont pas représentés par la gravure et par la sculpture -- comme le sont toujours les armes — afin de compléter ou de parfaire l'anthropomorphisme de la représentation du guerrier armé.

Classification typologique des statues-stèles de Cauria (2) :

Cauria I : 4 D (spéciale).
Cauria II : 5 Bs.

(1) R. GROSJEAN (1965). — Découverte d'un alignement de statues-menhirs à Cauria (Sartène, Corse), *C.R. des séances de l'Acad. des Ins. et Bel.-Lett.*, juil.-déc. 1964, pp. 327-342.

R. GROSJEAN (1966). — Recent Work in Corsica, *Antiquity*, XL, pp. 190-198.

(2) R. GROSJEAN (1967). — Classification typologique et morphologique des menhirs et des statues-menhirs de Corse, *Bull. S.P.F.*, LXIV, pp. 707-742.



Fig. 1. — Alignement *I Stantare*, plateau de Cauria (Sartène). De droite à gauche, les statues-stèles *Cauria II, III* (1964), *V, VI, VII* (1968).

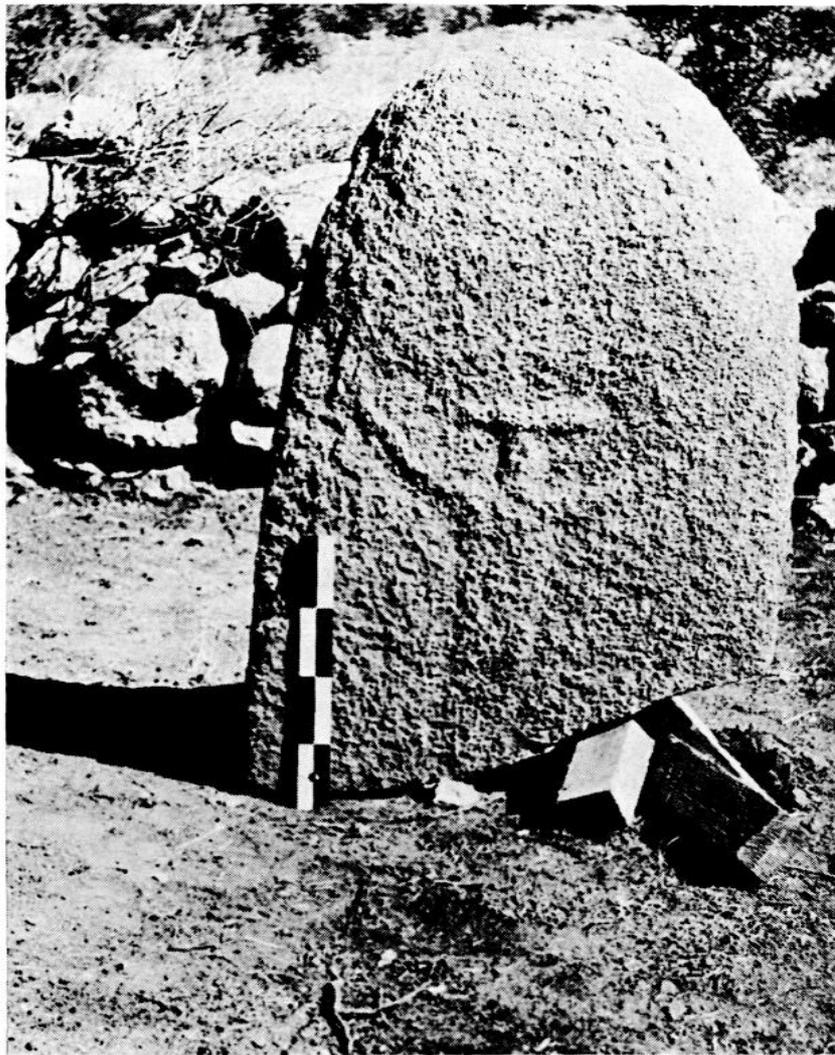


Fig. 2. — Alignement *I Stantare*. Partie supérieure de la statue-stèle *Cauria VIII*.

Cauria IV : 5 Bs.
 Cauria V : 5 Bs.
 Cauria VI : 5 Bs.
 Cauria VII : 5 D1g.
 Cauria VIII : 5 D2s.

2) Dans l'alignement double d'Apazzu (Sartène). Nous avons recensé dans un épais fourré, il y a une dizaine d'années, une petite concentration de monolithes pour la plupart couchés, excepté trois encore inclinés. En octobre dernier, lors du nettoyage de la végétation dense qui les recouvrait et après le dégagement au sol des monolithes pour en faire les relevés et les plans, deux statues-stèles furent authentifiées au sol. Dans l'attente des travaux ultérieurs, nous les avons relevées à leur place



Fig. 3. — Alignement Apazzu (Sartène). De gauche à droite, les statues-stèles Apazzu I et, au centre, Apazzu II.

exacte dans l'alignement est (fig. 3). L'une, Apazzu I, 3 m de haut, couchée sur le ventre, a été redressée au centre des pierres de son calage primitif que nous avons retrouvées. L'autre, Apazzu II, brisée au pied et couchée sur le dos, dont la hauteur totale, entière, était de 2,86 m, a été dressée à la verticale de la pointe de son pied encore planté et incliné vers l'ouest.

Apazzu I porte en bas-relief une épée verticale et un baudrier scapulaire, tous deux très proches de ceux des statues de Cauria.

Apazzu II, dont la tête est curieusement penchée sur l'épaule droite, arbore en bas-relief une magnifique dague-poignard verticale, d'un type rare, soutenue par un baudrier gravé passant derrière le cou.

Le dos de ces deux statues ne présente rien d'apparent.

Le contexte, les autres monolithes de cet alignement double axé nord-sud comme tous les autres alignements corses pour que chaque

élément les composant fit face à l'est, ainsi que toute la surface occupée par les monolithes, feront l'objet d'études et de fouilles lors d'une autre campagne.

Classification des statues-stèles d'Apazzu :

Apazzu I : 5 Bs.
Apazzu II : 5 Bs.

J. L'HELGOUACH. — *Le monument mégalithique de Goëren à Gavres.*

La sépulture mégalithique de Gavres comprend un couloir d'accès long de 9 mètres, orienté Sud-Nord et donnant accès à l'extrémité orientale d'une chambre, orientée Est-Ouest, longue de 17 mètres et divisée en quatre compartiments. Le passage du couloir à la chambre était complètement obturé.

Ce monument central est protégé par un cairn lui-même surmonté par un tertre de terre de 27 mètres sur 18 mètres.

Le mobilier de base de la tombe est constitué par des éléments de céramique de type de Kerugou, écuelles et vases à carènes, parfois décorés de nervures verticales. Le quatrième compartiment a fourni, d'autre part, deux vases campaniformes décorés, deux pointes de flèches à ailerons, une alène en cuivre arsenié et quatre agrafes en or.

Plusieurs dalles sont gravées.

La construction de ce monument mégalithique se situe à la fin du 4^e millénaire.

INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

COURS, CONFÉRENCES, COLLOQUES, MUSÉES

Thèses soutenues au Laboratoire de Géologie du Quaternaire et de Préhistoire de Bordeaux (complément), octobre 1968.

Doctorat de troisième cycle (Faculté des Lettres et Sciences humaines de Bordeaux), Claude Chauchat. Les industries de la région de Bayonne, du Périgordien ancien à l'Asturien. Ronéotypé : tome I, 191 p., t. II, 60 pl.

CORRESPONDANCE SCIENTIFIQUE, REPONSES ET DISCUSSIONS

Roger AGACHE. — *Essai d'utilisation aérienne et au sol d'émulsions spectrozonales, dites « infrarouges couleurs ».*

C'est pendant la guerre de Corée que l'on utilisa pour la première fois l'*Ektachrome Infrared Aero*, une pellicule couleur, sensibilisée à l'infrarouge et fabriquée par Kodak, à Rochester. Depuis, Kodak a poursuivi la production de cet Ektachrome en grands formats spécialement adaptés aux appareils photographiques utilisés dans l'aviation militaire. A partir de 1965, la même firme a commercialisé cette émulsion en cartouches de 35 mm, disponibles sur le marché en Amérique, et, depuis 1967, dans

certains pays européens. Pour la France, cette pellicule doit être mise incessamment dans le circuit commercial normal.

De leur côté, les Soviétiques fabriquent les films SN 23 et SN 2. Le premier comprend trois couches comme l'*Ektachrome Infrared Aero* : l'une sensible aux infrarouges, l'autre (couche jaune sensible au vert, et la troisième (couche magenta) sensible au rouge. Quant au SN 2, il ne comporte que deux couches.

Ces émulsions portent le nom de spectrozonales ou « fausses-couleurs » ou « infrarouges couleurs ». Les militaires, qui ont été les premiers à les utiliser, les appellent parfois « film à détection camouflage » ce qui indique bien son rôle initial : repérer les camouflages imitant les feuillages. Avec ces émulsions, la distinction se fait immédiatement. Les toiles peintes en vert se traduisent, sur la photographie infrarouge couleurs, en vert sombre ou en bleu suivant la nature du colorant employé alors que le vert des végétaux apparaît en rouge intense.

En effet, ce qui caractérise cette émulsion, c'est que les couleurs sont totalement fausses, et surtout, qu'elle a une extraordinaire sensibilité aux moindres variations de la teneur en chlorophylle.

En phytogéographie, et surtout en phytopathologie, les résultats obtenus sont tout à fait extraordinaires (1). Les différentes plantes ou les différents arbres qui se traduisent alors par les teintes les plus variées, sont facilement identifiables. En Amérique, de précieux renseignements ont été obtenus également en pédologie, la nature du sol se reflétant remarquablement sur ces photographies alors que des clichés couleurs ordinaires ne montrent que des couverts végétaux uniformément verts. Mais les réussites les plus étonnantes concernant la détection des maladies végétales avant même que celles-ci ne se manifestent de manière visible, on pourrait presque dire avant que celles-ci ne se soient réellement déclarées : sur les clichés, les plantes saines apparaissent en rouge alors que les autres sont bleues ou verdâtres.

Une si extraordinaire sensibilité aux anomalies chlorophylliennes laisse espérer des applications fructueuses en archéologie aérienne, comme l'indique d'ailleurs la notice du fabricant. Une brochure éditée par Kodak (2) précise que ces films infrarouges sont utilisés, d'une part, pour percer le voile atmosphérique, à condition qu'il ne contienne pas un pourcentage trop élevé de vapeur d'eau, et d'autre part, pour déceler, par leur facteur de réflexion, différent dans l'infrarouge, les détails invisibles à l'œil. Les trois principales applications citées sont : détection de camouflage, surveillance des forêts et recherche archéologique.

Grâce à M. Guy, Professeur à l'Institut des Pétroles et à M. Michel Duc, de la firme Kodak, nous avons pu effectuer quelques essais en Picardie, entre 100 et 250 mètres d'altitude, lors de survols échelonnés d'avril à octobre. L'appareil photographique utilisé est un 24 × 36 mm d'amateur. Par beau temps ensoleillé, le temps de pose a été de 1/500^e pour un diaphragme de 8. A titre de comparaison, nous avons employé, parallèlement une pellicule couleur normale (Kodachrome II).

Une première constatation s'impose, le rendu des couleurs, en complète discordance avec les couleurs « réelles », désoriente beaucoup et,

(1) On trouvera d'excellents exemples dans les *Actes du II^e Symposium international de Photo Interprétation, Paris, 1964*. Cf. l'article de Ch. Rossetti, P. Kowaliski et N. Have, Relations entre les caractéristiques de réflexion spectrale de quelques espèces végétales et leurs images sur les photographies en couleurs terrestres et aériennes, II, pp. 27-50.

On peut consulter aussi le bon article de vulgarisation de R.-M. Monceau : L'Infrarouge en couleurs, *Science et Vie*, n° hors série, 1968, pp. 72-79, avec d'excellents clichés en couleurs.

(2) Les produits Kodak pour la photographie aérienne, l'enregistrement et la recherche scientifique, Paris, 1966.

sans les clichés témoins en couleurs normales pris simultanément, il faudrait un long entraînement pour reconnaître les différentes cultures. La deuxième constatation est l'amélioration très nette des clichés pris par temps de brume. Celle-ci disparaît presque complètement. C'est là un avantage sérieux dans les régions comme la nôtre.

La sensibilité de cette émulsion aux anomalies chlorophylliennes pouvait laisser espérer d'excellents résultats pour le repérage des indices phytologiques si précieux en archéologie aérienne. Nous avons donc photographié avant tout des forêts et des cultures en cours de croissance. Les clichés pris sur des champs couverts de céréales sont légèrement moins bons que les clichés obtenus avec les émulsions couleur ou noires normales. Il est vrai que cette année 68, très humide, a été peu favorable et que ces derniers types de tracés étaient à peine décelables à l'œil, même quand leurs emplacements étaient connus par avance.

Par contre, les clichés pris fin mars, au tout début de la croissance des végétaux, lors de la sortie de terre des céréales sont bons et même légèrement supérieurs aux photographies normales compte tenu, en particulier, de la disparition d'un voile brumeux. Il en est de même pour un cliché très révélateur de taches d'humidité sur sol nu après un labour.

Pour le moment, nos premiers essais sur sols couverts de cultures, n'ont donc pas apporté de résultats supérieurs à ceux obtenus avec les émulsions normales.

Cependant, l'emploi de cet *Ektachrome Infrared Aero* est mal connu et son champ d'application aussi. Des recherches sont en cours en France (C.N.R.S. à Montpellier, à la Société Kodak, au B.D.A.P.A., etc.). Il est probable que ces clichés couleurs, si déroutants au premier abord, auront des applications dans maints domaines insoupçonnés aujourd'hui. En matière d'archéologie aérienne, il est possible que cette pellicule offre des perspectives tout à fait nouvelles, surtout dans les zones couvertes par la forêt qui jusqu'alors échappaient en grande partie à la prospection par avion. Toutefois, il semble que la sécheresse, surtout en automne, soit particulièrement favorable, ce qui n'a pu être expérimenté cette année, fort pluvieuse. Des essais systématiques seront tentés en 1969 pour les forêts du Nord de la France, car déjà, fin juin de cette année, une photographie infrarouge couleurs, du bois situé dans le retranchement romain de Liercourt-Erondelle, a révélé des anomalies marquées, invisibles sur les clichés normaux ou à l'œil. Il n'a pas encore été possible de vérifier si cela correspondait ou non à des structures archéologiques enfouies.

Par ailleurs, il semble que des résultats intéressants puissent être attendus lors des fouilles ou pour le relevé des coupes quaternaires. Des essais faits à Cagny après un rafraîchissement du front de taille ont montré une nette amélioration de certains contrastes de la teinte des limons et des subdivisions apparaissent beaucoup plus nettement.

Il nous a semblé utile d'attirer l'attention sur cette émulsion au moment où elle va être commercialisée en France. Les possibilités de cette étonnante pellicule sont mal connues. Avant de porter un jugement, il faut multiplier les essais, en avion comme sur les chantiers de fouilles (3).

(3) Il est peut-être intéressant de préciser le *mode d'emploi* de cette émulsion *Ektachrome Infrared Aero*, qui est à peu près le même que pour les infrarouges en noir et blanc actuellement en vente chez le même fabricant. Toutefois, le filtre est différent (cf. les excellents feuillets techniques Kodak, éd. 6-65, film Kodak infrarouge Haute sensibilité, code H. 5218, publiés par Kodak-Pathé, Département Photo professionnelle 37-39, avenue Montaigne, Paris-8^e) :

A) *Conservation et chargement*. Le film doit être conservé à l'abri de la chaleur et de l'humidité. La péremption est d'environ 1 an. Le film ne doit être sorti de son étui métallique qu'au moment du chargement de l'appareil photographique et ce

MANUSCRITS DÉPOSÉS ET SOUMIS AU COMITÉ DE LECTURE

- R. FEUSTEL. — Statuettes Vénus paléolithiques en République Démocrate Allemande.
- H. PUECH. — La station des Naudins, près de Marseille (Bouches-du-Rhône).
- R. FELIX. — Note sur deux monuments préhistoriques du Nord de la France.
- J. SAINTY et D. LOIGEROT. — Découverte d'une petite station mésolithique au Nord du village de Champey (Haute-Saône).
- H. FLEISCH. — La station de Joubb Jannine rive droite (Liban).
- DON BOUTRY. — Le Gisement Levert — Hallines (Pas-de-Calais).
- J. GUILAINE et L. RIGAUD. — Quelques instruments perforés du Languedoc occidental.

LIVRES ANNONCÉS

Pierre Ducos. L'origine des animaux domestiques en Palestine. 1 vol. in-4° Jésus, Delmas, Bordeaux, 1968, 224 p., 14 pl., 28 fig. Mise en souscription à partir du 1^{er} novembre 1968 jusqu'au 15 décembre : cartonné, 60 F ; broché : 45 F ; passé cette date, cartonné : 70 F ; broché : 55 F. Emballage et port en sus. Commande et règlement à F. Bordes, labora-

chargement doit être fait dans l'obscurité. De plus, il ne faut pas laisser séjourner le film exposé dans l'appareil.

B) *Choix des appareils photographiques.* Certains appareils photographiques sont à éliminer, particulièrement ceux à soufflets qui risquent d'être perméables à l'infrarouge. Il faut se méfier aussi des châssis en bakélite, des lamelles d'obturateur en ébonite (l'ébonite, la bakélite et tous les bois sous faible épaisseur sont perméables aux infrarouges : ils peuvent donc occasionner un voile sur les clichés). Par contre, les corps d'appareils, les châssis, les lamelles d'obturateurs entièrement métalliques offrent toute sécurité.

C) *Mise au point.* — Elle doit être légèrement décalée. Par suite des aberrations chromatiques des objectifs, l'image se forme en arrière de celle formée par les radiations visibles. Pour déterminer la correction nécessaire, il faut prendre comme base une extension du tirage d'environ 1/400^e de la distance focale de l'objectif. Dans certains modèles récents d'appareils photographiques d'amateurs, l'objectif comporte des repères spéciaux (exemple sur le Mamiya Sekor). En fait, le décalage n'est pas très important. On peut ne pas en tenir compte si l'on accroît suffisamment la profondeur de champ en choisissant une faible ouverture du diaphragme. Ainsi, en photographie aérienne à partir de f. 8, la profondeur de foyer est suffisante pour obtenir une image nette, en réglant l'objectif sur le repère « infini », prévu pour les émulsions normales.

D) *Indice de pose.* — Les notices techniques de Kodak insistent sur le fait que « la détermination exacte de l'indice de pose n'est guère possible avec les films infrarouges, puisque la quantité de radiations infrarouges est variable selon le type de lumière visible utilisée et que les posemètres ne sont sensibles qu'aux radiations ». Elles recommandent donc de « procéder à différents essais pour déterminer la lamination nécessaire dans chaque cas ».

En réalité, avec les infrarouges couleurs, comme avec les infrarouges noir et blanc, nous nous sommes fiés avec succès pour la photographie aérienne aux indications de la cellule (réglée sur 100 ASA pour l'infrarouge couleurs).

E) *Filtre.* — Un filtre jaune doit nécessairement être placé devant l'objectif. Pour l'Ektachrome Infrared Aero en lumière du jour, c'est le filtre Kodak Wratten n° 12 (ce qui donne alors un indice de pose de 100 ASA) et pour le Film Kodak, Infrared Noir et Blanc, c'est le filtre Kodak Wratten n° 25 (ce qui donne un indice de pose de 160 ASA). Toutefois, d'autres filtres sont recommandés pour certaines recherches (cf. notice technique de Kodak).

F) *Développement.* — Il n'est pas compris dans le prix de la pellicule ; il se fait dans l'obscurité selon le procédé Ektachrome E2 ou E3.

toire de Préhistoire, Faculté des Sciences, 33 - Talence. C.C.P. : Bordeaux, 1814-34.

Rappel des publications de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux.

- N° 1 : F. BORDES. — Typologie du Paléolithique ancien et moyen. 2 vol. in-4° Jésus, Delmas, Bordeaux, 2^e édit. 1967. Vol. I, 86 p., 11 fig. ; vol. II : 108 pl. (*broché* : 95 F. ; *cartonné* : 115 F.).
- N° 2. E. BONIFAY. — Les terrains quaternaires dans le Sud-Est de la France. 1 vol. in-4° Jésus, Delmas, Bordeaux, 1962, 194 p., 48 fig. (*broché* : 70 F.).
- N° 3. : J. GAUSSEN. — La grotte ornée de Gabillou (près Mussidan, Dordogne). 1 vol. in-4° Jésus, Delmas, Bordeaux, 1964, 208 p., 8 fig., 69 pl. hors-texte (*broché* : 80 F. ; *cartonné* : 95 F.).
- N° 4 : J. COMBIER. — Le Paléolithique de l'Ardèche dans son cadre paléoclimatique. 1 vol. in-4° Jésus, Delmas, Bordeaux, 1967, XVI — 462 p., 176 fig. (*broché* : 120 F. ; *cartonné* : 135 F.).
- N° 5 : Ph. SMITH. — Le Solutréen en France. 1 vol. in-4° Jésus, Delmas Bordeaux, 1966, XVI — 452 p., 112 fig., 3 pl. (*broché* : 120 F. ; *cartonné* : 135 F.).

Commande et paiement à adresser à F. Bordes, laboratoire de Préhistoire, Faculté des Sciences, 33 - Talence. C.C.P. Bordeaux 1814-34.

ATACINA 3 (1968)

Dominique SACCHI. — *Données nouvelles sur le Paléolithique Supérieur du département de l'Aude.*

Revue des recherches et études de documents entreprises par l'Auteur depuis 1966. Gisements de Balmo-Pretchadouiro et de Balmo-dal-Carrat, à Caunes ; les Cauneilles-Basses, à Villeneuve-Minervois. Magdalénien ancien de Lassac, de la Rivière (Villarzel-Cabardès), Canecaude I (Villardonnell). Magdalénien supérieur de Gazel (Sallèles), de Lapradelles-Puilaurens et de Belvis.

1 volume de 32 p. in-8 raisin, avec 12 figures et 4 planches . 5,00 F

Commandes à effectuer avec virement postal à : « Groupe Audois d'Etudes Préhistoriques » - Toulouse 2576-11.

ERRATA.

1. — Dans la dernière liste de nouveaux membres, M. J. Coularou a été mentionné avec le parrainage de MM. Chavaillon et Delporte. En fait, M. Coularou était parrainé par M. J.-L. Roudil, délégué de la Société pour le Gard. Que l'un et l'autre veuillent bien nous excuser.

2. — Dans le C.R.S.M., n° 7, d'octobre 1968 (article de M. Vernet), page 173, ligne 3 du 4^e paragraphe, le texte est rendu incompréhensible par la saute d'une ligne à la composition. Il faut rétablir la phrase : « En tous cas, la présence d'érable mêlé au hêtre indique que cette dernière espèce n'était pas l'essence exclusive de la forêt chasséenne. Il n'y a donc pas de raison sérieuse pour refuser une place au chêne, à côté du hêtre sur le Causse... ».